

## ***L'AJEFNB APPUIE L'ORGANISME ÉGALITÉ SANTÉ EN FRANÇAIS DU N.-B.***

*Réforme de la santé au Nouveau-Brunswick* – L'AJEFNB appuie l'organisme *Égalité santé en français* et la SANB pour déplorer la position du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le dossier de la réforme de la santé. Il va de soit que l'Association s'inquiète de toute situation qui laisse supposer que le gouvernement provincial ne respecte pas ses obligations constitutionnelles, notamment en matière de droits linguistiques.

Ayant pris connaissance de l'exposé de la défense, qui énonce la position du gouvernement Graham, l'AJEFNB est outrée que des droits présumément acquis depuis 1981 semblent si facilement être mis de côté. L'AJEFNB constate que le gouvernement provincial nie pratiquement l'existence de tous nos droits constitutionnels.

En plus d'être convaincue du bien-fondé de la poursuite, l'AJEFNB est d'avis qu'il serait dans l'intérêt de tous que cette question soit réglée dans les meilleurs délais.

### ***GUIDE JURIDIQUE POUR LES AÎNÉS FRANCOPHONES DU N.-B.***

L'AJEFNB va publier un Guide juridique pour les aînés francophones du Nouveau-Brunswick afin de les informer de leurs droits. Ainsi outillés, les aînés seront mieux préparés pour prendre des décisions d'importance majeure dans leur vie et seront en mesure de bien préciser leurs questions au moment

où ils auront recours à des conseils juridiques ou autres. L'AJEFNB souhaite ainsi sensibiliser la communauté des aînés en situation minoritaire à l'exercice de leurs droits et aux questions liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le but ultime du Guide est de permettre à tous les aînés francophones du N.-B., peu importe leur statut social, de vivre une vie pleinement épanouie. En étant davantage informés, les aînés pourront jouer un rôle actif et contribuer au mieux-être social de leur collectivité. Un merci spécial aux bailleurs de fonds confirmés, dont le gouvernement fédéral en vertu du programme Nouveaux Horizons pour les aînés et le gouvernement provincial grâce au Programme relatif à la prestation de services dans les deux langues officielles (PSLO). Nous nous devons également de mentionner le rôle important de partenaire et de consultant de l'Association des aînés et aînées francophones du Nouveau-Brunswick. Nous espérons pouvoir diffuser le Guide à la fin de l'année.

### ***L'AJEFNB OFFRIRA DEUX CAMPS EN 2009 !***

L'Association vient d'apprendre que sa demande de financement pour deux camps d'été en droit a été acceptée par le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick ! C'est une excellente nouvelle et l'équipe de travail s'en réjouit. L'AJEFNB sera donc en mesure d'offrir un camp pour les élèves du primaire du 28 juin au 3 juillet et un camp pour les élèves du secondaire du 5 au 10 juillet. Les camps en droit s'inscrivent dans la programmation des camps d'été Éducation plus de la province du Nouveau-Brunswick et c'est le ministère

de l'Éducation qui s'occupe de la diffusion des renseignements dans les écoles de la province. Mentionnons qu'avec la tenue des camps 2009, l'AJEFNB en est maintenant à sa 7<sup>e</sup> année de camps d'été.

### ***NOUVELLE ÉDITION DES RÈGLES ANNOTÉES***

Nous vous rappelons que l'AJEFNB est en train de produire une nouvelle édition de l'ouvrage de Basile Chiasson, c.r., intitulé Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées / Rules of Court of New Brunswick Annotated. Nous visons toujours terminer le projet vers la fin de 2009.

### ***PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le 7 mai prochain, par téléconférence. Vous avez un sujet que vous voudriez voir traité ? Vous n'avez qu'à communiquer avec la directrice générale en composant le 506-853-4154.

### ***CAMPAGNE DE RECRUTEMENT***

À l'aide ! Nous visons toujours dépasser le recdoerd 2008 pour le recrutement de membres mais avons besoin de votre aide. Si vos collègues n'ont pas encore renouvelé leur adhésion, nous vous inviàtons les encourager à le faire, et ce dans les meilleurs délais ! Merci à l'avance.

### ***PROFIL D'UN MEMBRE***

**L'honorable Jolène Richard** – C'est en novembre dernier que cette avocate chevronnée fut nommée à la magistrature de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick. Avant cette importante nomination, Jolène Richard a exercé le droit chez *Stewart McKelvey* à son bureau à Moncton, où elle s'est surtout spécialisée en litige civil, en d rdoeit la famille et en droit des assurances. Elle possède un solide expérience dans le domaine du contentieux devant la Division de première instance et la Dioivnis de la famille de la Cour du Banc de la Reine duB .N.- et a déjà plaidé devant la Cour d'appel. Ellee dnétti

un baccalauréat et une maîtrise en musique (de l'Université de Montréal et de l'Université Laval respectivement) et un baccalauréat en droit de l'Université de Moncton. Détentrice de nombreuses bourses (Fondation pour l'avancement du droit au N.-B., Bourse Québec-Acadie, le O'Brien Scholarship ...), elle s'est également méritée de multiples prix dans le domaine de la musique. Sa contribution à la collectivité est remarquable, pour ne pas dire étonnante. Mentionnons, entre autres, sa participation aux conseils d'administration de la Fondation du N.-B. pour l'adoption, du Théâtre l'Escaouette, de la Fondation du Théâtre Capitol, de la Fondation G.-L.-D. (dons planifiés), du Barreau du N.-B., de l'Association du Barreau canadien et de la clinique d'aide juridique du YWCA (Moncton). Pendant ses moments libres, cette jeune femme enthousiaste et débordante d'énergie aime bien faire de la natation, du patinage artistique et de la composition musicale. Un tel éventail d'intérêts et de talents ne peuvent faire autre que bénéficier à son entourage ! Jolène Richard a un fils âgé de 19 ans et est mariée à Dominic LeBlanc.

---

***Le Bref*** est publié par **l'association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.**

*Présidente.* Anik BOSSÉ  
*Adresse* AJEFNB  
Pav. Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton NB E1A 3E9

*Téléphone* (506) 853-4151  
*Télécopieur* (506) 853-4152  
*Courriel* [association@ajefnb.nb.ca](mailto:association@ajefnb.nb.ca)  
*Site Web* [www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelques 240 membres.

---

## ***L'AJEFNB CONTINUE À DEMANDER DES JUGES BILINGUES***

L'AJEFNB continue à encourager le ministre provincial de la Justice à procéder à la nomination de juges bilingues à la Cour provinciale lorsque des postes deviennent vacants. Plusieurs régions de la province accusent de sérieuses lacunes à ce niveau. L'article 17 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick stipule que « chacun a le droit d'employer la langue officielle de son choix dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux, y compris toute procédure, pour les plaidoiries et dans les actes de procédure qui en découlent ». Par surcroît, le *Code criminel* du Canada prévoit qu'un accusé a le droit d'être entendu par un juge dans la langue officielle de son choix.

L'AJEFNB juge qu'il est fondamental et essentiel que le gouvernement du Nouveau-Brunswick nomme des juges bilingues, là où le besoin se fait sentir. La position de l'Association n'a pas changé au fil des ans. La seule province au Canada qui a le statut de province officiellement bilingue se doit de reconnaître l'égalité de ses deux communautés linguistiques.

### ***LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL PERMANENT OBLIGATOIRE***

L'AJEFNB a pris connaissance du rapport Barreau. Le moment est-il opportun pour instaurer au Nouveau-Brunswick un programme obligatoire de perfectionnement professionnel permanent et se doit d'exprimer quelques-unes de ses préoccupations.

C'est principalement l'aspect linguistique qui retient l'attention de l'AJEFNB. Les sessions de formation

offertes en français seront-elles de qualité égale à celles offertes en anglais ? Est-ce que le nombre de sessions dispensées en français sera égal au nombre de sessions dispensées en anglais ? Les sessions en français seront-elles accessibles à tous les membres de l'AJEFNB ? Seront-elles offertes en région ? Voilà des questions que l'AJEFNB se pose et qui la préoccupent sérieusement. L'Association appuie l'initiative qu'a prise le Barreau d'étudier la question du perfectionnement professionnel permanent obligatoire pour les membres du Barreau du Nouveau-Brunswick. Tout effort en ce sens, selon nous, ne peut faire qu'améliorer la qualité professionnelle des services juridiques dispensés aux justiciables, mais l'Association croit fermement que l'aspect linguistique doit être considéré sous tous ses angles et doit faire partie intégrante du programme de formation.

### ***L'AJEFNB APPUIE LE PROJET DE LOI C-232***

L'AJEFNB voit d'un œil positif l'ajout d'une nouvelle condition de nomination des juges de la Cour suprême du Canada. L'Association estime que le droit des justiciables francophones du Canada d'être entendus et compris en français sans l'aide d'interprètes devrait être pleinement reconnu. L'AJEFNB souhaite que le bilinguisme soit un critère obligatoire pour tout magistrat désireux accéder au plus haut tribunal du pays et que ce critère soit intégré au processus de nomination de ses juges. Selon la présidente de l'AJEFNB, Anik Bossé, « les juges de la Cour suprême du Canada sont souvent appelés à interpréter les versions française et anglaise des lois afin de déterminer quelle version reflète l'intention du

législateur. Dans un tel contexte, le bilinguisme est absolument essentiel ».

### **UN APERÇU DES PROJETS EN COURS**

**Camps d'été en droit** – Les préparatifs avancent à grands pas pour la tenue de deux camps d'été en droit. L'AJEFNB accueillera 10 élèves de niveau primaire pendant la semaine du 28 juin au 3 juillet et 10 élèves de niveau secondaire pendant la semaine du 5 au 10 juillet. L'équipe est très enthousiaste et a bien hâte de rencontrer les jeunes !

**Guide juridique pour les aînés francophones du Nouveau-Brunswick** – Les travaux avancent très bien et tel que mentionné dans le dernier numéro de notre bulletin, nous visons terminer cet important projet à la fin 2009.

**Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées, édition 2009** – Là encore, les travaux avancent très bien. L'AJEFNB a fixé la fin 2009 comme date de diffusion de cet ouvrage de Basile Chiasson, c.r., ouvrage qui s'est avéré indispensable pour les praticiens du Nouveau-Brunswick !

### **LES ASSISES, À L'AUTOMNE !**

Soyez avisés – L'AJEFNB tiendra son assemblée générale annuelle le **7 novembre** prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Une activité Vin et fromage est prévue le vendredi 6 novembre. Vous pouvez noter ces dates à votre agenda ! Plus de détails suivront...

### **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le 12 septembre prochain, à Moncton. Vous avez un sujet que vous voudriez voir traité ? Vous n'avez qu'à communiquer avec la directrice générale en composant le 506-853-4154.

### **PROFIL D'UN MEMBRE**

**Roger Bilodeau** – C'est en mars dernier que Roger Bilodeau fut nommé au poste de registraire de la Cour suprême du Canada. Natif de Ste-Agathe, au Manitoba, Roger Bilodeau a obtenu son baccalauréat

en droit de l'Université de Moncton et la maîtrise en droit de la Duke University, aux États-Unis.

Cet avocat chevronné a connu une carrière aussi intéressante que remarquable. Nous vous en présentons quelques points saillants. Roger Bilodeau a enseigné à la Faculté de droit de l'Université de Moncton pendant 15 ans (de 1984 à 1999), a siégé au tribunal des droits de la personne, a exercé le droit en pratique privée pour les cabinets Patterson Palmer (1998) et Heenan Blaikie (de 2004 à 2006), a été sous-ministre et procureur général adjoint du Nouveau-Brunswick de 1999 à 2003, a prononcé diverses conférences tant à l'échelle nationale qu'internationale, a publié divers articles et a participé à des projets en Irak, au Rwanda et au Vietnam. En 2006, il poursuit l'exercice du droit à son propre compte dans les domaines du droit public et du droit administratif, ainsi qu'en matière de développement international, surtout en ce qui concerne les systèmes juridiques et la gouvernance dans les pays en voie de transition. Mentionnons également qu'en 2008, il a agit comme facilitateur pour le ministère de la Justice du Canada lors de consultations entre des groupes désignés et le ministre sur la question de la Loi sur les jeunes contrevenants, dans sept provinces et territoires. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite dans ses nouvelles fonctions et lui offrons nos plus sincères félicitations !

---

**Le Bref** est publié par l'association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

*Présidente* Anik BOSSÉ  
*Adresse* AJEFNB  
Pav. Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton NB E1A 3E9

*Téléphone* (506) 853-4151  
*Télécopieur* (506) 853-4152  
*Courriel* [association@ajefnb.nb.ca](mailto:association@ajefnb.nb.ca)  
*Site Web* [www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelques 243 membres.

---

## ***PUBLICATION DES DÉCISIONS DE LA COUR***

### ***Rencontre avec le sous-ministre de la Justice –***

C'est le 19 septembre dernier que les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB ont eu l'occasion de discuter du dossier de la publication des décisions de la cour avec le sous-ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, Yvon LeBlanc. Pendant cet échange, vos représentants ont partagé leurs préoccupations relativement à ce dossier; M. LeBlanc a eu l'occasion d'expliquer le fonctionnement de son ministère à ce sujet.

Vous vous souviendrez qu'en 2003, l'AJEFNB déposait une plainte auprès du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick concernant le manque de traduction de décisions de divers tribunaux dans la province. Par la suite, le commissaire a énuméré, dans son rapport d'enquête, des recommandations précises afin que la situation soit rectifiée. Dans son rapport annuel déposé en novembre 2008, le commissaire déplorait l'inaction du gouvernement dans ce dossier.

Le ministre de la Justice, l'hon. Michael Murphy, est très intéressé par cette question et souhaite trouver une solution qui puisse satisfaire tous les intéressés, dans les meilleurs délais. Restez à l'écoute, c'est un dossier à suivre...

### ***LES ASSISES ARRIVENT VITE !***

Tel que mentionné dans le dernier numéro de notre bulletin, l'assemblée générale annuelle aura lieu le samedi **7 novembre** prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, à compter de 13 h. Tous les membres ordinaires de l'AJEFNB sont éligibles à un poste à son Conseil d'administration. La présidente de l'AJEFNB, Anik Bossé, est responsable du Comité des candidatures. Pour la rejoindre, vous n'avez qu'à composer le 506-735-6865.

Une Soirée dégustation aura lieu le vendredi soir au club de golf Royal Oaks. Encore cette année, Georges Wybouw a accepté d'agir à titre de sommelier pendant cette soirée spéciale. Mentionnons que les fromages seront offerts par La Bergerie aux 4 vents. D'ailleurs, les propriétaires, Monique Roussel et André Martineau, seront de la partie pour vous faire connaître leurs produits. La soirée sera agrémentée de la présence d'un conférencier invité, soit Basile Chiasson, c.r., qui se fera un grand plaisir de parler de la nouvelle édition de l'ouvrage intitulé Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées, qui verra le jour, on l'espère, au printemps 2010. Venez en grand nombre !

## **LE TEMPS DU RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS APPROCHE !**

Les membres de l'AJEFNB vont bientôt recevoir la lettre du renouvellement de leur adhésion pour 2010. Nous osons espérer que vous n'hésitez pas à renouveler votre adhésion pour la prochaine année et que vous continuerez à appuyer votre association. L'AJEFNB, rappelons-le, se donne comme mission d'œuvrer pour l'avancement des droits linguistiques dans la province et de travailler avec ténacité à accroître l'exercice de la pratique du droit en français et à concrétiser et faciliter l'accès aux tribunaux néo-brunswickois, dans toutes ses facettes, dans les deux langues officielles. Cette mission, elle nous tient à cœur et c'est grâce à l'appui soutenu de vous, les membres, que nous y arriverons !

### **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le 7 novembre prochain, à Moncton. Vous avez un sujet que vous voudriez ajouter à l'ordre du jour ? Vous n'avez qu'à communiquer avec la directrice générale en composant le 506-853-4154.

### **LES PROJETS AVANCENT !**

**Règles de procédure du Nouveau-Brunswick, édition 2009** – Cet ouvrage très attendu avance bien et nous souhaitons en faire la diffusion au printemps 2010, au plus tard.

**Guide juridique pour les aînés francophones du Nouveau-Brunswick** – L'équipe en est à ses toutes dernières étapes. L'AJEFNB espère être en mesure de publier cet important outil à la fin 2009.

### **PROFIL D'UN MEMBRE**

**Marc R. Guignard** – Originaire de la Péninsule acadienne, au Nouveau-Brunswick, cet avocat est bien connu et apprécié dans son milieu d'affaires ainsi que dans sa communauté. Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, Marc Guignard exerce le droit depuis 1993 *chGeozd in Lizotte* (autrefois connu sous le nom *G odin, Lizotte, Robichaud, Guignard*), de Shippagan. Il est également actionnaire et administrateur de

l'entreprise *Immeubles M.G. Ltée et Les Entreprises Lamèque Limitée*.

C'est en 2007 que Marc Guignard fut nommé au Tribunal canadien des droits de la personne. Mentionnons, entre autres, qu'il est formateur pour les cours du Barreau (pénal) et membre du Club Richelieu de Lamèque (président de 1993-1994). Il a également été membre fondateur de Regroupement Action Péninsule, président du Comité pour la construction d'un Centre scolaire et communautaire à Lamèque, moniteur pour le Programme Jeunes Entreprises, membre du Conseil d'administration de l'Association du Barreau canadien – division Nouveau-Brunswick et membre de la Fondation de l'hôpital de Lamèque. On se doit d'ajouter qu'il est très impliqué dans le domaine des pêches – il travaille étroitement avec des pêcheurs, des associations de pêcheurs et des usines de transformation de produits de la mer. D'ailleurs, ces fonctions l'amènent à voyager à l'extérieur du pays, notamment au Japon et en Norvège.

Marc Guignard est marié à Marie-Michelle Noël et le couple a un fils âgé de 6 ans. Pendant ses moments libres, il aime bien le golf et les randonnées en bateau avec sa famille. L'AJEFNB se considère chanceuse de le compter parmi ses membres !

---

**Le Bref** est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

*Présidente* Anik BOSSÉ

*Adresse* AJEFNB  
18, av. Antonine-Maillet  
Pav. Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton NB E1A 3E9

*Téléphone* (506) 853-4151

*Télécopieur* (506) 853-4152

*Courriel* [association@ajefnb.nb.ca](mailto:association@ajefnb.nb.ca)

*Site Web* [www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

---

## ***UNE ANNÉE MOUVEMENTÉE TIRE À SA FIN***

**Message de la présidente** – La deuxième année de mon mandat se termine et que dire des grands défis qui nous attendent pour 2010. L'AJEFNB est en pleine santé ! L'équipe qui en fait partie est désireuse d'accomplir de grandes choses et est très dynamique et surtout fidèle aux objectifs de l'Association. Les projets avancent très bien. L'AJEFNB publiera trois ouvrages en 2010 : une nouvelle édition de l'ouvrage *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*, un *Guide juridique pour les aînés francophones du Nouveau-Brunswick* et une nouvelle édition du *Guide juridique* qui s'adresse au grand public. L'AJEFNB fera face à des défis importants dans la prochaine année. Plusieurs dossiers retiendront notre attention, dont le dossier de la publication des jugements, de la nomination de juges bilingues, le programme obligatoire de perfectionnement professionnel permanent (PPPO) du Barreau du Nouveau-Brunswick, le dossier de la santé en français au Nouveau-Brunswick et le recrutement de membres. En passant, l'AJEFNB vise dépasser le taux d'adhésion de 2009 ! Un merci très spécial à tous ceux et celles qui travaillent avec acharnement pour faire accroître l'exercice de la pratique du droit en français et pour concrétiser et faciliter l'accès en français aux tribunaux de la province. Vos efforts sont très appréciés !

### ***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION***

Les membres de l'AJEFNB ont élu un nouveau Conseil d'administration lors de leur assemblée générale annuelle le 7 novembre dernier. Ont été

élus au Bureau de direction de l'Association : Anik Bossé, présidente, Larry Landry, vice-président et Julie Emond-McCarthy, secrétaire-trésorière. Les régions de la province sont représentées par Florian Arseneault (Chaleur), Guylaine Godin (Péninsule acadienne), Claude Haché (Restigouche), Mélodie Lagacé (Westmorland), Tina Lagacé-Rivard (Victoria-Carleton), Mélanie McGrath (Miramichi-Kent), Tammy Moreau (Fredericton), Sonia St-Pierre (Madawaska) et Adam van der Linde (Fundy). La Faculté de droit est représentée par Denis Roy (Corps professoral) et Étienne Dodier (Corps étudiant). Euclide LeBouthillier est le nouveau responsable du Comité des services juridiques. Félicitations à tous et à toutes !

### ***UN MEMBRE DE L'AJEFNB EST NOMMÉ À UN COMITÉ NATIONAL***

C'est en octobre dernier que Maurice F. Bourque, c.r., fut nommé au Comité d'experts du Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL). Vous vous souviendrez que ce programme fut créé en juin 2008 par le gouvernement fédéral. Ce comité est chargé, entre autres, de sélectionner les dossiers qui seront financés par chacun des trois volets du PADL, d'en approuver les paramètres de financement et de conseiller le gestionnaire quant à la répartition de l'enveloppe financière pour les différents volets du Programme. Pour en connaître davantage sur le Programme, vous pouvez visiter le site de Patrimoine canadien et suivre les liens [www.pch.gc.ca](http://www.pch.gc.ca).

## **NOUVEAU PORTAIL LINGUISTIQUE**

Un nouveau portail linguistique des plus intéressants est maintenant accessible sur le web. Fait intéressant – vous pouvez maintenant consulter gratuitement la banque de données linguistiques du gouvernement du Canada *Terminium Plus* ! Nous vous invitons à visiter ce site à l'adresse : [www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/index-fra.php](http://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/index-fra.php).

## **ACTES DU COLLOQUE AIFI-FAJEF**

Les actes du colloque intitulé « Du droit de l'enfant à l'intérêt de la famille séparée » sont maintenant disponibles. Pour placer une commande ou pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site de l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées à l'adresse [www.aifi.info](http://www.aifi.info).

## **C'EST LE TEMPS DE RENOUVELER VOTRE ADHÉSION !**

Depuis la mi-octobre, tous les membres de l'AJEFNB ont reçu une lettre les invitant à renouveler leur adhésion pour 2010 et, depuis, les adhésions commencent à rentrer. Si vous n'avez pas encore envoyé votre cotisation, vous avez encore le temps de le faire ! L'AJEFNB a vraiment besoin de votre appui pour continuer à faire avancer ses dossiers et ses divers projets !

## **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le **29 janvier** prochain, par téléconférence. Si vous avez un sujet que vous voudriez ajouter à l'ordre du jour, vous pouvez communiquer avec la directrice générale en composant le 506-853-4154.

## **PROFIL D'UN MEMBRE**

**Euclide LeBouthillier, c.r.** – Natif de la Péninsule acadienne, Euclide LeBouthillier a fait ses études universitaires au Collège de Bathurst (B.A.), à l'Université d'Ottawa (LL.L., D.D.N.) et à l'Université de Moncton (LL.B). Admis au Barreau en 1983, il est partenaire du cabinet juridique Doiron LeBouthillier Boudreau Allain à Tracadie- Sheila.

Ses contributions à la communauté juridique de la province sont nombreuses : il a été vice-président de la Commission provinciale d'appels en matière d'urbanisme, a contribué à l'organisation et à la fondation de l'AJEFNB et en a été président en 1992 et en 1993, est arbitre en vertu de la *Loi des relations de travail dans les services publics* et participe en tant que formateur aux cours d'admission du Barreau du Nouveau-Brunswick.

Père de deux enfants, Euclide LeBouthillier est le conjoint de Julie Lévesque. L'AJEFNB se considère chanceuse de le compter comme membre et se réjouit de l'accueillir à nouveau au sein de son Conseil d'administration !

*Il n'y a pas de moment mieux  
choisi pour vous exprimer notre  
reconnaissance pour le soutien que  
vous nous avez prodigué au cours  
de l'année. L'Association vous  
souhaite  
un très Joyeux Noël et une  
Bonne et Heureuse Année !*

---

**Le Bref** est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

<i>Présidente</i>	Anik BOSSÉ
<i>Adresse</i>	AJEFNB 18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	<a href="mailto:association@ajefnb.nb.ca">association@ajefnb.nb.ca</a>
<i>Site Web</i>	<a href="http://www.ajefnb.nb.ca">www.ajefnb.nb.ca</a>

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

---